



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1996/1/Add.1
16 avril 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-sixième session
3-28 juin 1996 (première partie)
26 août-6 septembre 1996 (deuxième partie)
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET ORGANISATION DES TRAVAUX

Additif

Ordre du jour provisoire

1. Élection du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies.
4. Questions de programmation :
 - a) Exécution du programme de l'exercice biennal 1994-1995;
 - b) Projet de plan à moyen terme pour la période 1998-2001;
 - c) Plan général du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1998-1999;
 - d) Évaluation.
5. Questions de coordination :
 - a) Rapport du Comité administratif de coordination; préparation des réunions communes du Comité administratif de coordination et du Comité du programme et de la coordination;
 - b) Mise en oeuvre du Plan d'action, applicable à l'échelle du système, pour le redressement économique et le développement de l'Afrique;

- c) Projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001.
- 6. Rapports du Corps commun d'inspection.
- 7. Ordre du jour provisoire de la trente-septième session du Comité.
- 8. Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa trente-sixième session.

Annotations

5. Questions de coordination

c) Projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001

À sa trente-deuxième session, le Comité du programme et de la coordination a pris note du rapport du Secrétaire général sur l'élaboration du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 et du fait que le plan était encore en cours d'élaboration.

Le Conseil économique et social, dans sa résolution 1993/16, a approuvé le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 en tant que cadre général pour la coordination des efforts de l'ensemble du système, avec les révisions nécessaires pour tenir compte des observations figurant dans l'annexe de la résolution 37/1 de la Commission de la condition de la femme. Dans la même résolution, le Conseil a décidé que la Commission de la condition de la femme, de concert avec le Comité du programme et de la coordination, devait être chargée du suivi des progrès réalisés concernant le plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme et que toutes les entités des Nations Unies devaient avoir la responsabilité des éléments du plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme dans leurs domaines de compétence respectifs.

À sa quarantième session (11-22 mars 1996), la Commission de la condition de la femme, par sa résolution 40/10 intitulée "Observations relatives au plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme", a recommandé au Conseil économique et social d'adopter le projet de plan révisé en tenant compte de ladite résolution et des observations de la Commission y annexées, et a invité le Secrétaire général à soumettre les observations du Comité du programme et de la coordination et du Comité administratif de coordination, de même que celles de la Commission, au Conseil économique et social dans le cadre de l'examen du projet de plan.

Le Comité sera saisi d'un rapport du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001.

Documentation

Rapport du Secrétaire général sur le projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme pour la période 1996-2001 (E/1996/16)
